



DEPARTEMENT DE L'ORNE
MAIRIE de
VALFRAMBERT
61250

☎ 02.33.29.08.34

PROCES VERBAL DE REUNION

Conseil Municipal du Lundi 16 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 16 octobre à 20 heures, le **Conseil Municipal de la Commune de VALFRAMBERT**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valframbert dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis AIVAR, Maire de Valframbert.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 octobre 2023

Etaient présents : Hubert de Beauregard, Jean-Paul Saint-Germain, Marie-Odile Duval, Eric Leroy, Michèle Honniball, Régine Barberon, Francine Thefaine, Sylvie Douvenoult, Ouarda Kedjam, Dominique Brionne, Roselyne Guillaume, Julien Bourgault, Claude Lambert, Bertrand Manson.

Absent excusé : Michel MAILLARD (pouvoir donné à JP Saint-Germain) – Marc LORAND BRIONNE (pouvoir donné à M. Francis AIVAR)

Nombre de		
Membres	Présents	Votants
17	15	17

PRESENTATION DU DOSSIER DE FAISABILITE DU PROJET DES TRAVAUX DE L'ECOLE

Monsieur le 1^{er} adjoint présente la première esquisse de faisabilité qui correspond à une proposition de l'architecte Mme Letessier Quinton. Cette présentation n'a pour objet qu'une vue d'ensemble de première approche et, en aucun cas, celui de modifier quelle que situation que ce soit, avant que le groupe de travail n°2 conduit par Monsieur le 1^{er} adjoint continue son étude sur la proposition et toujours en accord avec l'architecte.

2023-32 - DELIB DECISION DEFINITIVE DES MODALITES DE REMPLACEMENT DE L'ATSEM

Après la suppression d'un poste d'enseignant, dans la section maternelle de l'école de Valframbert, tardivement nous ont été confirmés les effectifs de la dernière rentrée.



DEPARTEMENT DE L'ORNE
MAIRIE de
VALFRAMBERT
61250

☎ 02.33.29.08.34

Dans l'impossibilité de décider de l'avenir de l'agent technique spécialisé des écoles maternelles, cet emploi étant menacé, l'agent a préféré muter dans une autre commune.

Aujourd'hui, au vu des effectifs qui ont été déclarés le jour de la rentrée, les élus se voient dans l'obligation d'accompagner l'institutrice d'une ATSEM.

Après un débat riche de possibilités, le Maire demande un vote à bulletin secret sur l'une des différentes hypothèses en nouveau recrutement.

Il en résulte 9 voix pour une mise à disposition de 4,5 heures par journée scolaire et 8 voix favorables pour 3 heures.

Au vu de ce résultat, le Maire s'engage dans les plus brefs délais à mettre en place la nouvelle disposition qui vient d'être décidée pour l'année scolaire 2023-2024, à savoir le recrutement à durée déterminée en intérim d'une ATSEM (par le biais du CDG61).

2023-33 – DELIBERATION CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE (annule et remplace la délib 2023-31)

Vu la délibération du Conseil du mois de mars 2023 (2023-3), le Conseil avait à l'unanimité décidé d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ainsi que pour les agents non titulaires sous réserve de conditions de garantie différentes.

Le conseil municipal décide donc à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat groupe dans les conditions délibérées le 3 mars 2023 et d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs membres du Conseil Municipal demandent au Maire de bien vouloir faire réaliser les marquages au sol réglementant le stationnement afin de diminuer au maximum l'accidentalité de certains quartiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

